

CORONAVIRUS COVID-19 – UNIMEV VOUS ACCOMPAGNE

Publié le 13/02/2020

Nombre d'adhérents nous sollicitent sur les développements et les incidences de l'épidémie de Coronavirus sur l'organisation d'événements.

I- Le point sur la situation

Le gouvernement diffuse sur son site internet un [communiqué explicatif](#) régulièrement actualisé.

Les mesures sanitaires sur le territoire français :

À ce stade, il n'y a pas de recommandations particulières pour la population. Comme pour l'épisode actuel de grippe saisonnière, les mesures barrières (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, porter un masque, se laver régulièrement les mains) sont efficaces.

La procédure mise en place pour prendre en charge des cas suspects sur le territoire français :

Le cas suspect identifié par un professionnel de santé est signalé au 15. Le SAMU se met en lien avec l'infectiologue le plus proche. À l'issue d'[un questionnaire](#), le cas est classé en possible ou exclu. S'il est un cas possible, il est alors pris en charge et isolé dans un service d'infectiologie. Si c'est un cas exclu, il est pris en charge par son médecin traitant, comme habituellement.

Les mesures générales déjà prises par le Gouvernement

- Le ministère de la Santé et [Santé publique France](#) ont fait parvenir aux agences régionales de santé, aux sociétés savantes (urgentistes, SAMU, infectiologues) des fiches de conduite à tenir et de définition de cas.
- [L'Institut Pasteur](#) a mis en place un test de diagnostic rapide permettant de donner un résultat en quelques heures.
- Suite à la confirmation de premiers cas en France, une procédure d'identification et de suivi des cas contacts (personne ayant été en contact avec un cas confirmé) personnalisé et quotidien a été mis en place via les Agences Régionales de Santé.

Les mesures prises à l'aéroport de Roissy-CDG

- Un accueil spécifique des voyageurs pour les vols en provenance de Chine, Hong Kong et Macao est assuré depuis le 25 janvier à Paris Charles de Gaulle.
- Les recommandations sanitaires du ministère de la Santé, à suivre pendant 14 jours, sont distribuées dans les aéroports à l'ensemble des voyageurs en provenance de Chine. [Voir – communiqué Aéroports de Paris](#)

Les recommandations pour les personnes revenant de Chine ou appelées à s'y rendre

- Pour les personnes revenant de Chine, le ministère de la Santé formule un certain nombre de recommandations – [voir communiqué point 2.](#)
- Pour l'ensemble de la population, le ministère des Affaires étrangères déconseille les [voyages vers la Chine](#). En cas de voyage impératif, il formule un certain nombre de recommandations – [voir communiqué point 2.](#)

II- UNIMEV est à vos côtés pour vous informer et vous conseiller pour prendre les mesures adaptées.

L'épidémie de Coronavirus pose aux organisateurs d'événements des problématiques d'ordres différents.

Aujourd'hui, l'ordre de priorité est le suivant :

- Rassurer les parties prenantes – communiquer pour prévenir le risque de défection des partenaires, prestataires et participants à l'événement.
- Assurer la sécurité des participants – anticiper les moyens à mettre en œuvre pour prévenir le risque d'admission de personnes symptomatiques susceptibles de contaminer les participants de l'événement,

Au cas où la situation s'aggraverait brutalement (ex. révélation d'un cas de contamination sur un événement en Europe) – l'ordre de priorité s'inverserait :

- Assurer la sécurité des participants – prévenir le risque d'admission de personnes symptomatiques susceptibles de contaminer les participants de l'événement,
- Rassurer les parties prenantes – communiquer pour prévenir le risque de défection en chaîne des partenaires, prestataires et participants à l'événement.

Trois axes pour vous accompagner au mieux dans votre action :

1- Vous informer et vous assister dans la communication auprès de vos partenaires, clients, fournisseurs

1.1 Vous informer

Nous relayerons sur notre site, au cours des semaines et des mois qui viennent, toutes les informations utiles sur l'évolution de la situation : sources internet, points d'évolution, mesures prises par les autorités françaises...

[Voir – Gouvernement français](#)

[Voir – Ministère des Affaires étrangères](#)

[Voir – Ministère de la Santé](#)

[et support de communication](#)

[Voir – OMS](#)

1.2- Relayer vos problématiques auprès des autorités publiques françaises

Nous avons établi un contact direct et régulier avec les services en charge des autorités françaises (services du 1er Ministre, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Santé). Nous sommes à votre disposition pour solliciter les services responsables sur une problématique particulière posée par l'organisation de votre événement.

1.3- Vous fournir des supports de communication clefs en mains

Nous mettrons en ligne sur notre site tous supports, outils et notes techniques utiles à l'attention de vos partenaires, clients, fournisseurs français et internationaux -en versions française et anglaise-.

2 – Vous accompagner dans la mise en place d'un plan de précaution

Nous finalisons un modèle de plan de précaution, [accessible sous ce lien](#), articulé autour des axes suivants :

- Poser les bases d'un plan de précaution
- Rassurer les partenaires et les participants à l'événement
- Anticiper les mesures visant à assurer la sécurité des participants

3- Vous apporter des éléments de solution dans des domaines d'expertise spécifiques

Nous nous tenons à votre disposition pour vous répondre ou vous orienter vers des experts compétents pour toutes questions concernant :

- l'adaptation de vos CGV,
- la couverture par l'assurance,
- l'adaptation des dispositifs médicaux événementiels,
- le conseil en gestion de crise...

N'hésitez pas à nous solliciter directement :

Fabrice de Laval – Directeur juridique

f.delaval@unimev.fr

01 53 90 20 06

06 63 28 64 29

Raphaële Neveux – Directrice des Relations institutionnelles

r.neveux@unimev.fr

01 53 90 20 11

06 08 34 16 86